

CONTEXTE



Avec 132 Mt CO₂e, le secteur des transports est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France. Pour réduire ses émissions dans ce domaine, le premier objectif est de **favoriser les moyens de transports de marchandises qui émettent le moins de CO₂e** (train, véhicule électrique...). Le deuxième objectif vise à **optimiser ces transports** (réduire les trajets, augmenter le taux de remplissage des chargements).

Parmi tous les moyens de transport les plus émissifs de GES figure **le transport routier et aérien**. Les ordres de grandeur sont les suivants : pour 1 tonne de marchandises transportée sur 1 000 kilomètres : le bateau émet 3 kg de CO₂e, le train 18 kg, le camion 47 Kg, et l'avion 560 Kg. Mettre en place des actions dans ces deux principaux postes **permet un gain de CO₂e important**.

Le transport routier représente 94,7 % des émissions de GES du secteur des transports. Les poids lourds sont les premiers responsables de ces émissions.



Privilégier les fournisseurs locaux :

- Revoir la localisation des fournisseurs pour privilégier les entreprises locales de façon à réduire les émissions de carbone liées aux transports.

*Exemple EFYB : Pour réduire les émissions GES d'une entreprise, ses déchets dangereux ont été traités dans un rayon plus proche (400 km vs 875 km), ceci a permis une économie de **20 000 tonnes.km soit 1,6 t CO₂e**.*

Optimiser le chargement des transporteurs :

- Eviter les trajets à vide (Selon le comité national routier, environ 25 % sont des trajets à vide).
- Augmenter le taux de remplissage des containers (plus de 50 % des trajets chargés sont des chargements partiels avec un taux de remplissage en moyenne de 86 %).

L'optimisation du remplissage permet un gain GES pouvant **atteindre 15 %**.

Former ses chauffeurs à l'éco-conduite :

- Créer et exposer des affiches dans les véhicules concernant l'éco-conduite.
- Former ou sensibiliser ses chauffeurs à adopter une conduite éco-responsable via la plateforme EVE (engagements Volontaires pour l'Environnement). L'éco-conduite implique des actions telles que : Conduite avec souplesse ; Utiliser le mode "eco" du véhicule ; Préparer son itinéraire de route ; Fermer les fenêtres à partir de 60 km/h.

Le gain de l'éco-conduite (CO₂e , €) **est de 10 % +/- 5%**.



Choisir les acteurs en fonction de leur sensibilité environnementale :

- Sélectionner les transporteurs routiers chartés ou labellisés « Objectif CO₂ ».
- Sélectionner les commissionnaires engagés sur EVCom.
- Sélectionner les chargeurs suivant le programme FRET 21, via la plateforme EVE

Cette sélection via la plateforme gratuite permet un gain d'émissions de gaz à effet de serre **au minimum de 5 %**.

Entretenir le véhicule :

- Effectuer les contrôles obligatoires à temps.
- Réaliser des auto-contrôles notamment concernant les huiles, liquide de refroidissement...
- Contrôler la pression des pneumatiques fait également partie des vérifications à réaliser. Ce contrôle de la bonne pression permet une économie de CO₂e **de 3 à 4 %**.

Mise en place d'une flotte de véhicules basse émissions :

- Faire appel à des entreprises de livraisons à vélo pour réaliser les derniers kilomètres.
- Investir dans une flotte de véhicules électriques (exemple : HAVI) ou hybrides non rechargeables (vigilance quant aux conditions d'utilisation des hybrides rechargeables)

Une flotte de véhicules hybrides permet **d'économiser 15 % de carburant**.

- Utiliser des biocarburants permet de réduire **en moyenne de 50 % les émissions de GES** par rapport aux carburants classiques. Le bioéthanol réduit les émissions de **50 à 70 %**, tandis que l'**ETBE** (éthyl tertio butyl ether) permet une réduction de **25 à 50 %**.

Solliciter le fret ferroviaire :

Le fret ferroviaire consomme peu de ressources fossiles. En France, il fonctionne en partie à l'électricité sur plus de 15 000 kilomètres de voies. Selon la SNCF, le rail émet 8 fois moins de particules nocives que la route, consomme 6 fois moins d'énergie et rejette **9 fois moins de CO₂e par tonne.km transportée**. La valeur des trains grande ligne est considérée de la manière suivante : 7 kgCO₂e/kg de véhicule.

POUR ALLER PLUS LOIN

🔗 Ressources :

[Territoire Engagé Transition Ecologique - Ademe](#)
[TOWT - Accueil](#)

🔗 Aides :

[Objectif CO₂](#)
[EVCOM - Les commissionnaires s'engagent - Ademe](#)
[FRET21 - Les chargeurs s'engagent - Ademe](#)